



Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 30 MAI 2022 à 8h30

Date de convocation : 24 mai 2022

Délibération
N°B2022_37

Membres en exercice :	20
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : BELART Xavier

PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES :

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°B2022_34), BELART Xavier (délibération N°B2022_34), HERAS Guillaume (délibération N°B2022_34 et N°B2022_54), LAPALU Christian (délibération N°B2022_34 et N°B2022_54), PY Michel (délibération N°B2022_34), RIO Jean-Louis (délibérations N°B2022_48 et N°B2022_49)

EXCUSES AVEC PROCURATION : GOUIRY Catherine, MARTIN Henri, MONTAGNIER André-Luc

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : LAPALU Christian (à partir de la délibération N°B2022_35 jusqu'à la délibération N°B2022_53)

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : FONDS EUROPEENS LEADER - Individualisation subvention - Appui financier au dossier « Itinéraire de découverte : Mailhac un siècle de fouilles, 5 000 ans d'histoire » porté par la commune de Mailhac

Le Grand Narbonne participe au groupe d'Action Locale Leader de l'Est Audois. Le -GAL de l'Est Audois a défini une stratégie de développement qui sous-tend le financement de projets par le dispositif Leader. « Exploiter le potentiel touristique en s'agissant sur l'offre et sur l'emploi à travers l'itinérance et la structuration de pôles touristiques » est un des axes du programme.

Pour soutenir le commerce local, les producteurs locaux (vin, plantes aromatiques, potagers, vergers) et les hébergements (une dizaine de gîtes et chambres d'hôtes), la commune souhaite proposer un offre touristique nouvelle liant histoire, archéologie et paysages. La commune de Mailhac a le projet de mettre en œuvre un itinéraire de découverte et d'interprétation des vestiges témoignant de 5 000 d'histoire à Mailhac. Elle se propose de raconter l'histoire unique des frères et sœur Taffanel, chercheurs autodidactes réputés à l'International.

Ce projet mobilise le concours des partenaires :

- l'État : DRAC-SRA pour le Dépôt, les collections et la maison/Bâtiments de France pour le Cayla classé monument historique et réserve d'État
- Grand Narbonne Tourisme, le chantier d'insertion du Pays Touristique Corbières Minervois et le Département sont des interlocuteurs clés dans ce dossier sur la promotion touristique, création de sentiers et aménagements d'accueil
- les archéologues qui ont fouillé Mailhac et côtoyé Odette et Jean ont répondu présents et se portent volontaires pour participer à un Comité Scientifique, effectuer les recherches et apporter la caution scientifique sur les contenus produits.

La première action envisagée consiste à créer un sentier de découverte et d'interprétation, au départ d'une aire d'accueil (foncier déjà acquis) qui reste à aménager.

- Oppidum du Cayla : 4 habitats fortifiés successifs (évolution des matériaux des habitats et de leur forme) – protohistoire
- Dolmen Boun Marcou : rites funéraires au néolithique
- Fours à chaux : thème habitat et ressources bois au fil des civilisations
- Nécropoles : séquence d'un rite d'incinération (bûcher, offrande, culture du souvenir, coupe d'une tombe)
- St Jean de Cas : hameau fortifié avec chapelle préromane
- Villa antique : période gallo-romaine en lien avec l'irrigation, l'agriculture, les échanges commerciaux
- Village médiéval : le cœur actuel de Mailhac, remparts, portes, tours

En parallèle de la mise en place du sentier, est prévu l'aménagement au départ de celui-ci d'une aire d'accueil pour les visiteurs (foncier déjà acquis par la commune), équipée de panneaux explicatifs sur l'histoire du site et sur le parcours.

Durant cette 1ère phase, la réalisation d'une vidéo à partir d'archives audio-visuelles, autour de la vie d'Odette et Jean Taffanel est envisagée, de même que l'enregistrement de podcasts pour donner vie aux étapes du sentier et favoriser l'immersion, diversifier la médiation culturelle.

La demande de soutien financier concerne la création et le balisage du sentier découverte, la fabrication et la pose de la signalétique d'interprétation, la production et la projection de contenus audiovisuels.

Dépenses immatérielles : 22 525 € HT

Dépenses matérielles : 30 745.70 € HT

Cout total éligible : 53 270.70 euros HT

Plan de financement :

FEADER Leader : 34 266.69 euros (64 % plafonné à 40 000 euros)

Grand Narbonne : 8 566.67 euros (16 % plafonné à 10 000 euros)

Autofinancement : 10 708.34 euros (20%)

Vu la délibération N°C67/2015 du 18 mars 2015 portant adhésion à l'association Minervois Corbières Méditerranée et participation du Grand Narbonne au Groupe d'Action Locale GAL de l'Est Audois,

Vu la délibération N°C2017-39 du 30 mars 2017 adoptant le règlement d'interventions financières pour la mise en œuvre d'aides individuelles aux entreprises dans le cadre des politiques intercommunales de développement territorial, de l'économie maritime et du programme stratégique de développement agricole durable,

Considérant l'intérêt et la pertinence du projet au regard de l'offre de tourisme durable du territoire du Grand Narbonne,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'octroyer une participation du Grand Narbonne pour un montant total de 8 566.67 euros au projet « Itinéraire de découverte : Mailhac un siècle de fouilles, 5 000 ans d'histoire » porté par la commune de Mailhac sur un coût total de projet de 53 270.70 euros HT ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la notification et la convention d'attribution de subvention ainsi que tout document d'ordre administratif, juridique, technique, ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

